

# **[PRESTATAIRES] BRANCHE PRESTATAIRES DE SERVICES : Accord "Salaires" : Retrouvons du pouvoir d'achat.**

**En 2025, la CFDT se mobilise encore ! Pour défendre votre pouvoir d'achat !**

Depuis fin 2022, la grille des salaires est figée ! Depuis le 1er novembre dernier, le SMIC a rattrapé tous les niveaux « Employés », du coefficient 120 au 190 ! Le premier échelon « Agents de Maîtrise » dépasse le SMIC, mais seulement de quelques euros (moins de 40€) !

Avec une représentativité de 30,77%, la CFDT entend jouer un rôle décisif dans cette négociation.

La CFDT revendique :

- Des employés rémunérés au-dessus du SMIC pour anticiper les futures hausses.
- La restauration d'un écart cohérent entre les différents niveaux, en particulier entre les employés et les agents de maîtrise.
- Réviser en profondeur la grille salariale, devenue obsolète, afin qu'elle soit durable et adaptée aux réalités des métiers.
- Une reconnaissance claire des compétences et une véritable progression de carrière pour les collaborateurs.

La CFDT demande une vraie négociation, une prise de conscience, une reconnaissance des métiers avec des salaires à la hauteur des compétences, avec de meilleures conditions de travail.

**Fais entendre ta Voix : scanne et signe la pétition pour exiger la revalorisation des salaires dans la branche !**

**qr code pétition**

**Branche Prestataires de Services. Accord « Salaires » : Retrouvons du pouvoir d'achat**

**proposition cfdt**

**1ère organisation syndicale dans la branche, responsable, réaliste, force de propositions à l'écoute des salariés !**

pouvoir d'achat

Documents

[En 2025, la CFDT se mobilise encore !](#)